

# CRA DE NEUF ?

La Cimade

Nouvelles de la Rétention Outre-mer

NOVEMBRE DÉCEMBRE 2011

## EDITO

Que faire face à cette politique du chiffre qui permet de séparer une jeune mère de son bébé de 4 mois et qui malgré des quotas toujours atteints, ne dissipe pas la tension dans les centres de rétention administrative d'Outremer ?

Toutes les dernières news des CRA d'Outremer dans ce quatrième numéro qui s'interroge aussi sur la présence de Français au CRA de Rochambeau et alerte sur le traitement des personnes expulsées en Guadeloupe.

Dernier témoignage de l'année, celui d'une Jamaïcaine interpellée à St Martin.

NOV  
DÉC  
2011 n°4

## FOCUS

### *Des Français au CRA de Guyane*

Mlle H. a 18 ans, elle est née à Cayenne et y a toujours vécu comme en attestent ses différents certificats de scolarité. Elle fêtera ses 19 ans en décembre prochain. Elle a entamé les démarches pour obtenir un certificat de nationalité française auprès du Tribunal d'Instance (TI) en octobre 2010, elle attend toujours une réponse. On lui demande toujours des pièces supplémentaires. Elle ne comprend pas ce qu'elle fait au CRA de Rochambeau. Elle se rendait à son ancien collège pour demander un énième certificat de scolarité réclamé par le TI lorsqu'elle s'est faite interpeler par la PAF.

Sa mère apporte les documents nécessaires pour la faire libérer un peu moins d'une heure avant que ne parte le bus pour Oiapoque. M. E. est né à Mana il y a près de trente ans dans un dispensaire. Sa mère, illettrée, est née à Grand-Santi – comme en atteste le jugement déclaratif de naissance – et jusqu'à sa mort en 2006, elle possédait la nationalité française.

En vertu du « double droit du sol », il est français de naissance. Que fait M. E. au centre de rétention ? Il n'a jamais pu obtenir d'acte de naissance, sa mère n'ayant jamais fait les démarches nécessaires. Il est bien inscrit sur un registre du dispensaire où il est né, mais c'est tout.

Il a tenté plusieurs fois d'obtenir un jugement déclaratif de naissance de la part du Procureur de la République qui lui permettrait de faire reconnaître sa nationalité française. Ses demandes ont toujours échoué parce qu'il a fait quelques passages au centre pénitentiaire qui malheureusement coïncidaient toujours avec les convocations du Procureur.

La Préfecture ne veut pas le libérer. Auditionné par le tribunal administratif, M. E trépigne, s'énerve, il ne supporte plus l'enfermement et il aimerait bien qu'une fois pour toutes on reconnaisse qu'il est français.

## NEWS ULTRAMARINES

• **Annulation d'APRF** - Le 10 octobre 2011, la Préfecture de Guyane prend un arrêté qui retire 78 arrêtés préfectoraux d'arrêtés de reconduites à la frontière (APRF) pris entre juin et septembre 2011. Des APRF contestés par des recours au tribunal administratif. Une victoire : la préfecture reconnaît qu'elle s'est trompée. Mais aussi une perte de temps phénoménale pour le tribunal qui a enregistré 78 recours et 78 mémoires en défense de la Préfecture, et qui va devoir rendre 78 jugements, aboutissant sans doute à des non-lieux à statuer. Ceci ne permettra donc malheureusement pas d'analyse de fond du recours sur le droit au séjour de chaque l'étranger concerné.

• **Il pleut, il pleut...des OQTF en Guyane!** Depuis quelques semaines, beaucoup de migrants ont reçu des obligations à quitter le territoire français (OQTF) avec délai de départ de 30 jours et interdiction de retour sur le territoire de 2 ans. Parmi eux, beaucoup d'Haïtiens et dans 30 jours, la PAF n'aura plus qu'à ramasser dans la rue les personnes qui n'auront pas respecté leur délai de départ.

• **Référés-libertés gagnés à Mayotte:** Le mercredi 19 octobre, Monsieur A., de nationalité comorienne, père de deux enfants français, vivant maritalement avec leur mère française, est arrêté à Majicavo par la gendarmerie, sur les lieux des manifestations contre la vie chère. Après un contrôle d'identité, il est amené le soir même au centre de rétention administrative (CRA), sans qu'il puisse en informer sa compagne. Malgré un recours gracieux, la réponse est conforme à l'habitude : « après examen de la situation de l'intéressé... », Monsieur A. est expulsé vers 14 h par avion vers Anjouan. Un référé-liberté, arguant d'une violation manifeste de la loi applicable à Mayotte et des lois européennes, est alors réalisé. Le tribunal administratif se réunit. Verdict : la préfecture est condamnée à « organiser sans délai le retour de Monsieur A. sur le territoire de Mayotte » et à payer 800 euros pour ses frais d'avocat. Le Samedi 29 octobre, pour la troisième fois en une semaine, un jugement du tribunal administratif condamne la Préfecture de Mayotte à organiser le retour à Mayotte d'un homme, reconduit illégalement à Anjouan.

• **Depuis le 13 octobre 2011, à La Réunion,** le centre de rétention administrative du Chaudron est vide. Sortie du rapport national CRA et LRA 2010 le 13 décembre 2011, avec une partie consacrée à la rétention Outremer.

## TÉMOIGNAGE

*Coup de Gueule - Extrait du journal intime d'une retenue interpellée à St-Martin, au CRA des Abymes en Guadeloupe, juin 2011.*

Je suis venue à St-Martin avec une seule intention : celle de rendre la vie de ma famille plus facile et plus confortable, mais il me semble qu'au lieu de me tirer vers le haut, les événements m'entraînent vers le bas.

Aujourd'hui, ma vie est fichue. Des problèmes, que je n'avais même pas imaginés, viennent de me rattraper. Cela me renvoie à tellement de mauvais souvenirs que je me remémore la cruauté des personnes qui m'ont blessée dans le passé et j'en éprouve de la haine. Qu'est-ce que j'ai fait ? Où suis-je aujourd'hui ?

A chaque fois que je repense à ce qui m'est arrivé ce 22 janvier 2011, et à comment j'aurais pu perdre la vie, je suis si furieuse que tout ce que je ressens c'est de la rage, de la haine et de la colère. La situation dans laquelle je me trouve est comme une blessure profonde, qui à l'air de cicatriser avec le temps. Mais sous les croûtes sèches, la plaie est toujours vive. Cette blessure est en moi tel un arbre enraciné en mon intérieur... Une fois les racines déployées, il est dur de le faire mourir. Il peut à tout moment surgir de la terre.

Parfois, j'aimerais juste avoir quelqu'un à qui parler, quelqu'un qui comprendrait à quel point je suis blessée. En ce moment, je pense et je repense à comment j'ai pu perdre ma vie en quittant ma famille et ma fille chérie, celle pour qui je suis la mère et le père. Je n'ai plus envie d'en parler.

Qu'ai-je fait ? Que n'ai-je pas fait ? Pourquoi ma vie est-elle en train de tomber à la renverse ? Si seulement je pouvais rentrer à la maison et prendre soin de mon bébé, je le ferais de suite. Je laisserais derrière moi cet endroit plein de chagrins et de douleurs, même si je garderais toujours en moi ces souvenirs, où que je sois. Mon Dieu, je t'en prie, donne moi encore une chance de briller, je t'en prie. Merci.

# CRA DE NEUF ?

Nouvelles de la Rétention Outre-mer



## BRÈVE DE LA GUADELOUPE

Au CRA de Guadeloupe, des violences policières ont été perpétrées à l'encontre d'un ressortissant Haïtien, embarqué vers l'aéroport et transporté par avion, chevilles et cuisses ligotées. Selon le GARR (groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés), il n'aurait reçu aucune nourriture ni boisson et n'aurait pas eu accès aux toilettes durant tout son trajet. A son arrivée à Port-au-Prince, l'intéressé a pu faire constater ses blessures par un médecin de Médecins sans Frontières. L'intéressé a perdu les membres de sa famille pendant le séisme et n'a donc plus d'attache en Haïti. Il est le père d'un enfant de deux ans resté en Guadeloupe, et a pour projet d'y revenir.

## BRÈVE DE LA RÉUNION

Le 1er décembre 2011, une personne malgache récemment arrivée à La Réunion avec son conjoint français et leur enfant de 2 ans, a reçu la visite de la police aux frontières qui l'encourageait à partir pour Madagascar récupérer un visa long séjour, en lui promettant que dans une semaine elle serait de retour à la Réunion.

Et ce, alors même que cette dame est mère d'un enfant français et pourrait bénéficier à ce titre d'une carte de séjour. Il est à craindre que la préfecture contourne par ce biais le soutien juridique dont les personnes peuvent bénéficier.

## PAROLES DE RETENUS

- « Il est 17h, j'ai passé la nuit en garde à vue, j'ai eu un morceau de pain au petit déjeuner et je n'ai pas mangé à midi. »

